

Séance ordinaire du 10 mai 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 10 mai 2022, à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

Poste	Nom
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseillère, district électoral n° 5	Claudie Létourneau
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Assemblée publique de consultation Premier projet de règlement n° 92-2005-77

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation concernant le premier projet de règlement n° 92-2005-77 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les usages autorisés dans la zone n° 409.

Le maire, M. Guy Benjamin, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et indique que le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement lors de la séance du 12 avril dernier. L'avis public informant les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique relativement à ce projet de règlement a été affiché à l'hôtel de Ville et publié sur le site internet de la Ville, le 20 avril dernier.

M. Benjamin informe les personnes présentes qu'il s'agit d'une assemblée publique de consultation et il cède la parole à M. Jonathan Massicotte, directeur du service de l'Urbanisme.

M. Massicotte débute son exposé en expliquant les modifications apportées par ce projet de règlement.

Il poursuit en précisant que ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire, que cette assemblée publique de consultation sera suivie des décisions du Conseil et que les procédures suivront leurs cours suivant la Loi.

Résolution 2022-05-196

Procès-verbaux des 12 et 28 avril 2022 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des séances des 12 et 28 avril 2022 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les procès-verbaux des séances des 12 et 28 avril 2022 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 10 mai 2022

Résolution 2022-05-197

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et **résolu** que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés		Pour la somme de
Chèques n ^{os} 59 007 à 59 029		
59 088 à 59 126		
S10 268 à S10 268		245 579,54 \$
Comptes payables		Pour la somme de
Chèques n ^{os} 59 127 à 59 172		
S10 319 à S10 357		193 860,61 \$
Comptes recevables		Pour la somme de
Comptes n ^{os} 2FD000044 à 2FD000057		23 707,81 \$

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Résolution 2022-05-198

États comparatifs des revenus et dépenses / Dépôt

La trésorière, M^{me} Micheline Quilès, procède au dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses pour l'exercice financier du 1^{er} semestre se terminant le 30 avril 2022, en conformité de l'article 105.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19)

Résolution 2022-05-199

Dépôt de documents

En vertu du règlement n° 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et amendements, M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, a autorisé les propositions suivantes :

- Versement de 12 425,05 \$ plus les taxes, tel que le contrat 2022 pour le contrôle animalier auprès de la Société protectrice des animaux de Drummondville (SPAD), tel qu'il appert dans la facture n° 10523 datée du 7 janvier 2022.
- Montages graphiques et impression pour des oriflammes ainsi que leurs structures, dans le cadre du 200^e anniversaire de Saint-Césaire pour la somme de 7 920 \$ plus les taxes auprès de 9005-0196 Québec inc. SG Design de Saint-Hyacinthe, tel qu'il appert de leur facture n° 23145 datée du 22 avril 2022.

Séance ordinaire du 10 mai 2022

- Octroi d'un mandat de services professionnels pour la préparation d'un plan d'admissibilité pour une nouvelle intersection à la route 112 (lot n° 1 393 798 du cadastre du Québec) pour la somme de 7 500 \$ plus les taxes à Groupe Civitas inc. de Saint-Césaire, tel qu'il appert dans l'offre de services professionnels n° 0-999993-863 datée du 27 avril 2022.

Résolution 2022-05-200

Poste de technicienne à la comptabilité / Démission

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que le Conseil municipal prend acte de la démission de M^{me} Diane Corbeil au poste de technicienne à la comptabilité de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-05-201

Poste de technicienne à la comptabilité/ Entérinement de l'embauche

Considérant que la Ville a procédé à la parution d'une offre d'emploi pour combler un poste de technicien(ne) à la comptabilité;

Considérant la recommandation de la direction générale;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'entériner l'embauche de M^{me} Manon Lavoie, au poste de technicienne à la comptabilité, laquelle est entrée en fonction le 9 mai 2022.

La rémunération associée à ce poste col blanc est établie selon la grille salariale en vigueur.

L'embauche comprend une période de probation de 6 mois débutant le 9 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-05-202

Étude de faisabilité pour le réaménagement du sous-sol de l'hôtel de Ville - Services professionnels en architecture / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels en architecture pour le réaménagement du sous-sol de l'hôtel de Ville à Denommée Architectes de Granby pour une enveloppe budgétaire de 17 500 \$ plus les taxes, telle que l'offre de services professionnels en architecture n° 22-59 datée du 2 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 10 mai 2022

Résolution 2022-05-203

Confection d'un panneau explicatif concernant le monument du 150^e anniversaire de Saint-Césaire / Octroi d'un contrat

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'octroyer un contrat pour la confection d'un panneau explicatif concernant *Le monument du 150^e anniversaire de Saint-Césaire* à la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux de Rougemont pour le prix de 1 500 \$ incluant le lutrin, plus les taxes, telle que la proposition datée du 19 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-05-204

Cercle des Fermières de Saint-Césaire – Soutien financier / Entérinement

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'entériner le soutien financier pour un loyer mensuel de 450 \$ de novembre et décembre 2021 et de janvier à mai 2022 accordé au Cercle des Fermières de Saint-Césaire pour aider à défrayer les coûts de relocation temporaire au 1638, avenue Saint-Paul, en raison des travaux de rénovation à l'Office d'habitation de la rue de Vimy ainsi qu'une enveloppe budgétaire d'une somme de 1 200 \$ pour les frais de déménagement pour le retour à l'Office d'habitation.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-05-205

Chevaliers de Colomb de Saint-Césaire - Tournoi de golf / Inscription

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'autoriser les inscriptions au prix de 75 \$ chacune de 2 élus et de soupers au prix de 45 \$ chacun lors du 7^e tournoi de golf des Chevaliers de Colomb de Saint-Césaire qui aura lieu le 28 mai prochain au club de golf Granby-Saint-Paul;

Et résolu également d'autoriser une commandite de 75 \$ pour cet événement.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-05-206

Fondation du cancer du sein du Québec – Ride filles 2022 / Don

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser un don d'une somme de 150 \$ à la Fondation du cancer du sein du Québec pour la campagne de financement intitulée *Ride de filles 2022* qui se mettra en route le 9 juillet prochain, tel qu'il appert dans la demande reçue en avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 10 mai 2022

Résolution 2022-05-207

Postes de pompier recru / Embauche

Considérant la recommandation du directeur du service de Protection et de Secours civil et de la direction générale de la Ville de Saint-Césaire suite à l'appel de candidatures et aux entrevues avec les postulants sélectionnés pour les postes de pompier recru à temps partiel;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'embaucher à compter du 10 mai 2022, au poste de pompier recru à temps partiel pour le service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire et aux conditions déterminées au règlement n° 225 et amendements et à la réussite de leur test physique, les personnes suivantes, selon la grille salariale en vigueur, le tout soumis à une période de probation de 12 mois débutant le 10 mai 2022:

- M^{me} Bianka Vincent;
- M. Sandro Pietropaolo;
- M. Samuel Fournier.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-05-208

Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération / Autorisation de signature

Considérant que l'actuelle Entente 9-1-1 doit être remplacée par une nouvelle entente de service à signer avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération, laquelle autorité est désignée par le CRTC pour le Québec;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière, ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l'Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération avec l'autorité 9-1-1 et Bell Canada.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-05-209

Certificat de véhicule d'urgence de la Société de l'assurance automobile / Renouvellement

Considérant l'échéance en juin 2022 du certificat de reconnaissance d'un véhicule d'urgence délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) au directeur du service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire, M. Étienne Chassé;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Séance ordinaire du 10 mai 2022

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire autorise M. Étienne Chassé, directeur du service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire, à se servir de son véhicule personnel comme véhicule d'urgence afin de pouvoir se rendre sur les interventions du service de la Ville de Saint-Césaire et aussi à celles de l'extérieur du territoire, pour entraide aux municipalités avec lesquelles des ententes sont conclues et l'autorise à procéder au renouvellement de la reconnaissance de son véhicule personnel comme véhicule d'urgence auprès de la SAAQ.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-05-210

Équipements de sauvetage / Acquisition

Considérant que le service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire a conclu une entente de sauvetage technique en référence à la résolution n°2021-08-306 du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire reprenant ainsi le territoire auparavant desservi par la Ville de Saint-Hyacinthe ;

Considérant que la Ville de Saint-Hyacinthe désire se départir de l'ensemble de ses équipements de couverture en sauvetage technique;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de procéder à l'acquisition de l'ensemble des équipements dédiés au sauvetage technique auprès de la Ville de Saint-Hyacinthe pour le prix de 15 000 \$ plus les taxes, équipements tels que décrits dans la recommandation du service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire datée du 29 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-05-211

Congrès en sécurité et prévention incendie et en sécurité civile / Autorisation

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser la participation du directeur du service de Protection et de Secours civile ainsi que de la préventionniste, au congrès des chefs en sécurité incendie, des techniciens en prévention des incendies et en sécurité civile du Québec à Laval, du 19 au 24 mai 2022 pour une somme de 2 388 \$ plus les frais de déplacement et les taxes (frais d'inscription et d'hébergement).

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-05-212

Installation de radars photos sur des routes sous la juridiction du ministère des Transports / Appui à la MRC de Rouville

Considérant que des problématiques de vitesse sur le territoire de la MRC de Rouville sont régulièrement portées à l'attention des membres du Conseil;

Considérant le sentiment d'insécurité que cette problématique génère pour les citoyennes et les citoyens confrontés aux effets directs et quotidiens des excès de vitesse;

Séance ordinaire du 10 mai 2022

Considérant que certains secteurs sur le territoire nécessiteraient une présence policière accrue;

Considérant l'importance des coûts relatifs aux deux services de police couvrant le territoire de la MRC de Rouville;

Considérant la charge de travail importante des policiers, mais également le souhait constamment répété par la population que ces derniers soient plus visibles sur le territoire;

Considérant qu'il y a lieu de chercher des alternatives permettant de sécuriser certains endroits plus problématiques et d'intervenir non pas seulement sur le non-respect des limites de vitesse, mais également en prévention;

Considérant qu'un des objectifs poursuivis par le Conseil de la Ville de Saint-Césaire est de contribuer à modifier de façon préventive les comportements des automobilistes et qu'à ce titre, la Ville souhaite que le ministère des Transports du Québec (MTQ) adopte une philosophie plus large et une vision évolutive de l'utilisation des radars photo, en les mettant à contribution non pas seulement sur les sites accidentogènes, mais également là où une prévention accrue est requise;

Considérant que les radars photo constituent un outil intéressant pour améliorer le bilan routier, mais également une solution moins coûteuse pour faire de la prévention et dont l'efficacité dissuasive est démontrée;

Considérant que les membres du Conseil sont unanimes sur la nécessité d'installer des radars photo sur le territoire de chacune des huit municipalités la MRC de Rouville, à des endroits stratégiques sur les routes numérotées sous la juridiction du MTQ, mais également, de concert avec les municipalités, sur des routes de juridiction municipale;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire appuie la MRC de Rouville dans ses demandes auprès du ministère des Transports du Québec à savoir, que ledit ministère:

- procède à l'installation de davantage de radars photo à des endroits stratégiques sur les routes numérotées sous sa juridiction, mais également, de concert avec les municipalités locales, sur les routes de juridiction municipale;
- adopte une philosophie plus large et une vision évolutive de l'utilisation des radars photo, en les mettant à contribution non pas seulement sur les sites accidentogènes, mais également là où une prévention accrue est requise;

Il est également résolu de transmettre cette résolution au ministre des Transports du Québec, M. François Bonnardel, à la Direction générale de la Montérégie et à la Direction générale principale de la région métropolitaine de Montréal du ministère des Transports du Québec, à la Sûreté du Québec, par le biais du poste de Rouville, à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ainsi qu'aux municipalités locales et à la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-05-2013

Travaux de réfection du pavage sur une partie du rang Double, de l'avenue Viens et carré Édouard et le remplacement d'un ponceau sur une partie du rang Double / Adjudication

Considérant l'appel d'offres public lancé le 13 avril dernier pour les travaux de réfection du pavage sur une partie du rang Double, de l'avenue Viens et carré Édouard et le remplacement d'un ponceau sur une partie du rang Double et la réception des soumissions, comme suit :

Soumissionnaire	Prix avant taxes	Prix taxes incluses	Conformité
MSA Infrastructures inc. Saint-Jean-sur-Richelieu	306 119,00 \$	351 960,32 \$	Oui
Eurovia Québec Construction inc. Bromont	320 396,60 \$	368 375,99 \$	Oui
Pavages Maska inc. Saint-Hyacinthe	339 661,40 \$	390 525,69 \$	---
Pavage Axion inc. Brossard	344 870,85 \$	396 515,26 \$	---
Sintra inc. Saint-Isidore	365 021,17 \$	419 683,09 \$	---
Excavation Jonda inc. Verchères	426 618,00 \$	490 504,05 \$	---

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'adjuger au plus bas soumissionnaire conforme, MSA Infrastructures inc. de Saint-Jean-sur-Richelieu, le contrat AO / V202204.07 - Travaux de réfection du pavage sur une partie du rang Double, de l'avenue Viens et carré Édouard et le remplacement d'un ponceau sur une partie du rang Double pour le prix de 306 119,00 \$ plus les taxes, telle que la soumission datée du 3 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-05-214

Remplacement de tableaux d'affichage électronique / Adjudication

Considérant l'appel d'offres sur invitation lancée le 28 avril dernier pour le remplacement de tableaux d'affichage électronique et la réception des soumissions, comme suit :

Soumissionnaire	Prix avant taxes	Prix taxes incluses	Conformité
Les Enseignes Perfection inc. Saint-Jean-sur-Richelieu	96 900,00 \$	111 410,78 \$	Oui
Libertévision inc. Sherbrooke	116 439,00 \$	134 456,48 \$	Oui

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'adjuger au plus bas soumissionnaire conforme, Les Enseignes Perfection inc., le contrat IS / 202204.09 - Remplacement de tableaux d'affichage électronique pour le prix de 96 900,00 \$ plus les taxes, telle que la soumission datée du 10 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 10 mai 2022

Résolution 2022-05-215

Assistance technique et administrative en ingénierie / Octroi d'un mandat

Il est proposé par **Claudie Létourneau**

Et résolu d'octroyer un mandat d'assistance technique et administrative en ingénierie 2022 pour une enveloppe budgétaire d'une somme de 20 000 \$ plus les taxes à Tétra Tech QI inc. de Granby, telle que l'offre de services professionnels n° 46499TT (109sv) datée du 30 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-05-216

Logiciels pour le service des Travaux publics / Acquisition

Il est proposé par **Joanie Généreux**

Et résolu de procéder à l'acquisition de logiciels/modules pour l'aqueduc et les bornes d'incendie pour le prix 11 751 \$ plus les taxes de PG Solutions de Québec, tel qu'il appert dans l'offre de service datée du 25 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-05-217

Travaux d'éclairage du parc canin / Ajustement de la résolution n° 2021-10-376

Il est proposé par **Michel Deschamps**

Et résolu de remplacer la proposition budgétaire n° 20210430D datée du 30 avril 2021 attachée à la résolution n° 2021-10-376 pour y ajuster le prix à 17 500 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la proposition budgétaire n° 20220422D datée du 22 avril 2022 de Vitech Électrique de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-05-218

Aire de jeux d'eau - Abri pour l'espace repos / Acquisition

Il est proposé par **Denis Chagnon**

Et résolu de procéder à l'acquisition de l'ensemble d'un abri pour l'espace repos à l'aire de jeux d'eau auprès de Atmos Phare de Mirabel pour le prix de 55 355,45 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la proposition n° réf. 8228 datée du 4 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 10 mai 2022

Résolution 2022-05-219

Panneaux clignotants - Implantation dans le rang du Haut-de-la-Rivière Nord / Acquisition

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de procéder à l'acquisition de 2 panneaux clignotants informant les usagers de la route de ralentir à l'approche de la courbe prononcée près du camp militaire dans le rang du Haut-de-la-Rivière Nord et ce, auprès de Signalisation Kalitec Inc. de Laval, pour le prix de 6 512,80 \$ plus les taxes, telle que le devis n° SO00384 daté du 25 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-05-220

Panneaux d'arrêts clignotants – Implantation avenues Saint-Paul et du Frère-André / Acquisition

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de procéder à l'acquisition de 3 ensembles de panneaux d'arrêt clignotants à implanter dans la zone scolaire, soit 2 ensembles de panneaux à la sortie du stationnement de l'école primaire Saint-Vincent de l'avenue Saint-Paul et 1 ensemble de panneaux à l'intersection de l'avenue du Frère-André et de la rue de Vimy, le tout auprès de Signalisation Kalitec Inc. de Laval, pour le prix de 9 012,60 \$ plus les taxes, telle que la soumission n° 41761 datée du 3 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-05-221

Second projet de règlement n° 92-2005-77 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les usages autorisés dans la zone n° 409 / Adoption

Considérant qu'une copie du second projet de règlement intitulé « règlement n° 92-2005-77 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les usages autorisés dans la zone n° 409 » a été transmise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), qu'il est publié sur le site internet de la Ville avant la tenue de la présente séance et que copie est disponible pour le public présent;

Considérant que ce projet de règlement a pour objet d'apporter des modifications au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les usages autorisés dans la zone n° 409;

Considérant que le règlement n° 92-2005-77 contient un objet susceptible d'approbation référendaire;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Séance ordinaire du 10 mai 2022

Et résolu d'adopter le second projet de règlement intitulé : «règlement n° 92-2005-77 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les usages autorisés dans la zone n° 409»;

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-05-222

PIIA-10-2022 par M. Michael Monette, mandataire pour M. Pier-Luc Girard, propriétaire du lot n° 6 437 258 situé sur l'avenue du Frère-André / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant l'implantation d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée, demande soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M. Michael Monette, mandataire pour M. Pier-Luc Girard, le propriétaire du lot n° 6 437 258 du cadastre du Québec, situé sur l'avenue du Frère-André en zone n° 115;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-10-2022 présenté lors de leur réunion tenue le 28 avril 2022, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-10-2022 concernant l'implantation d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée, soumis par M. Michael Monette, mandataire pour M. Pier-Luc Girard, le propriétaire du lot n° 6 437 258 du cadastre du Québec, situé sur l'avenue du Frère-André en zone n° 115.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-05-223

PIIA-09-2022 par M^{me} Francesca Asfar, propriétaire de l'immeuble situé au 2032, carré Édouard / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée, demande soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M^{me} Francesca Asfar, propriétaire de l'immeuble situé au 2032, carré Édouard, lot n° 3 705 598 du cadastre du Québec en zone n° 107;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-09-2022 présenté lors de leurs réunions tenues les 28 avril et 4 mai 2022, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-09-2022 concernant l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée, soumis par M^{me} Francesca Asfar, propriétaire de l'immeuble situé au 2032, carré Édouard, lot n° 3 705 598 du cadastre du Québec en zone n° 107.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-05-224**DM-02-2022 par M^{me} Myriam Savard, propriétaire de l'immeuble situé au 1602, chemin Saint-François / Autorisation**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par la propriétaire de l'immeuble situé au 1602, chemin Saint-François, M^{me} Myriam Savard, concernant l'implantation du garage privé (bâtiment accessoire isolé) situé à la même adresse, lot n° 1 591 862 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande consiste à régulariser l'implantation du garage privé lequel se situe à une distance de 0,82 mètre de la ligne de lot latérale gauche, alors que le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements fixe plutôt cette distance minimale à 1 mètre;

Considérant que cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du règlement n° 91-2005 et amendements sur le Plan d'urbanisme;

Considérant que cette demande de dérogation mineure respecte les critères contenus au règlement n° 14 et amendements sur les Dérogations mineures;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), au terme de ses délibérations tenues le 28 avril 2022, recommande au Conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-02-2022;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser la dérogation mineure DM-02-2022 telle que soumise par la propriétaire, visant à régulariser l'implantation du garage privé situé au 1601, chemin Saint-François, lot n° 1 591 862 du cadastre du Québec, lequel se situe à une distance de 0,82 mètre de la ligne de lot latérale gauche, alors que le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements fixe plutôt cette distance minimale à 1 mètre, octroyant ainsi une dérogation de 0,18 mètre sur la norme actuellement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-05-225**Tronçon de l'emprise publique du rang de la Petite-Barbue / Régularisation**

Considérant le mandat pour procéder aux travaux de régularisation de l'emprise du rang de la Petite-Barbue à l'égard de lots touchés par le projet de reconstruction du pont de la Petite-Barbue par le ministère des Transports du Québec;

Séance ordinaire du 10 mai 2022

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a constaté que l'assiette de la voie de circulation (rang de la Petite-Barbue) n'est pas conforme aux titres de propriétés et qu'il y a lieu de régulariser cette occupation;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire entend se prévaloir des dispositions de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1) à l'égard du rang de la Petite-Barbue, voie publique existante non conforme aux titres, sur l'assiette précisée dans la description technique préparée par M. Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre, dossier AGBY-216605, minute 16274, d'après le cadastre en vigueur;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que le Conseil municipal adopte la description technique précitée de l'assiette de la voie publique existante connue comme faisant partie de l'emprise du rang de la Petite-Barbue et qui en conformité avec le cadastre en vigueur porte sur les lots ci-après décrits afin que la Ville de Saint-Césaire puisse se prévaloir des dispositions de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1) afin d'en acquérir officiellement la propriété:

- **Une partie des lots n^{os} 1 593 845, 1 593 897, 1 593 898 et 1 594 417 du cadastre du Québec.**

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-05-226

Parc industriel - Ouverture de rue et procédure avec le ministère des Transports / Octroi de mandat

Considérant qu'un développement industriel est projeté à l'intérieur de la zone n° 409 et que le Conseil municipal doit statuer sur la trame urbaine à y être aménagée;

Considérant que le développement de la zone industrielle n° 409 figure parmi les principaux objectifs d'aménagement énoncés à l'article 2.3 du règlement Plan d'urbanisme et amendements n° 91-2005;

Considérant qu'à son article 4.6.3 le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rouville (SADR) confirme l'affectation industrielle à prioriser pour la zone n° 409;

Considérant que le service de l'Aménagement du territoire de la MRC de Rouville a confirmé, par voie écrite, que ce projet s'intègre aux orientations du SADR et respecte ainsi la planification régionale;

Considérant la nécessité de désenclaver la zone n° 409 par l'ouverture d'une nouvelle rue locale, dont l'entrée charretière sera aménagée à la route 112, afin de permettre l'accès à ce secteur;

Considérant que la gestion de cette ouverture de rue sera entièrement assurée par la Ville et qu'une fois ouverte, ladite rue sera sous la responsabilité de la Ville;

Considérant que le projet respecte le Plan d'urbanisme, les règlements municipaux et que le projet s'intègre aux orientations du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rouville;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Séance ordinaire du 10 mai 2022

Et résolu de:

- autoriser le dépôt de la demande auprès de Transports Québec;
- mandater Groupe Civitas inc pour produire, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, tous les documents requis à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-05-227

Programme de plantation d'arbres - Budget 2022 / Autorisation

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de reconduire le programme de plantation d'arbres en autorisant une subvention aux propriétaires d'un immeuble situé à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville de Saint-Césaire. Une enveloppe budgétaire de 5 000 \$ est allouée à ce programme pour l'année 2022 suivant les conditions d'application au formulaire d'inscription.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-05-228

Camp de jour 2022 - Postes d'animateurs et d'accompagnateurs / Embauche

Considérant les recommandations de la directrice du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire, M^{me} Chantal Brodeur et de la direction générale;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'embaucher les personnes suivantes aux postes saisonniers du Camp de jour 2022 selon l'échelle salariale en vigueur pour le Camp de jour, comme suit :

Nom	Poste
Daphné Girard	animatrice
Éthan Plourde	animateur
Noémie Morier	animatrice
Kassily Allaire	accompagnatrice
Catherine Larouche	animatrice
Juliane Arseneault	animatrice
Anabelle Lussier	animatrice
Méridith Déragon	animatrice
Anaël Godin	animateur
Valérie Laflamme	accompagnatrice
Heidi Laflamme	accompagnatrice
Gabriel Plourde	animateur
Émile Normandin-Duchaine	animateur
Rosalie Houle	animatrice
Léa Gauthier	animatrice
Terry-Ann Raymond	animatrice
Loric Ménard	animateur
Manéo Casavant	animateur
Jean Camilo Obando	animateur
Élodie Déragon	animatrice
Melly-Ann Arès	accompagnatrice

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 10 mai 2022

Résolution 2022-05-229

Camp de jour 2022 – Grille tarifaire pour cours de natation / Approbation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

et résolu d'approuver la grille tarifaire pour les cours de natation du Camp de jour 2022, tel qu'il appert au document daté du 24 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-05-230

Terrain sportif de l'école Paul-Germain-Ostiguy / Autorisation pour événement

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'autoriser l'utilisation sans frais d'un terrain sportif situé à l'école Paul-Germain-Ostiguy de Saint-Césaire les 4 et 5 juin 2022 par l'équipe du Québec U23 de balle rapide féminine sous les termes et dispositions entendus avec la directrice du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire, M^{me} Chantal Brodeur.

Adoptée à l'unanimité

Affaire nouvelle

Résolution 2022-05-231

Autorité régionale de transport métropolitain – Entente relative au transport adapté hors territoire / Autorisation de signature

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire a pris connaissance de l'*Entente* visant la fourniture et la prestation de transport adapté transmise par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) intitulée : *Entente relative au transport adapté hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain entre l'Autorité régionale de transport métropolitain et la Ville de Saint-Césaire 2022*;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire souhaite poursuivre sa collaboration avec l'ARTM afin de répondre aux besoins de la population et de fournir un service de qualité à la satisfaction des usagers pour l'année 2022;

Considérant que la contribution financière de la Ville de Saint-Césaire à l'*Entente* est de 27 160 \$ pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu que :

- la Ville de Saint-Césaire autorise la conclusion de l'*Entente relative au transport adapté hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain entre l'Autorité régionale de transport métropolitain et la Ville de Saint-Césaire 2022* pour le prix de 27 160 \$.
- le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou, en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, soient et sont autorisés, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l'*Entente* d'une durée de 12 mois débutant le 1^{er} janvier 2022 pour se terminer le 31 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 10 mai 2022

Résolution 2022-05-232

Centre d'action bénévole de Saint-Césaire et Maison de Jeunes des Quatre Lieux / Aide financière

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'accorder, au Centre d'action bénévole de Saint-Césaire et à la Maison de Jeunes des Quatre Lieux, une aide financière d'une somme de 2 000 \$ à partager entre ces organismes pour l'organisation commune de leur activité bénéfice 2022, tel qu'il appert dans leur demande datée du 10 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

Correspondances

Période de questions

Fin de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2022-05-197, 2022-05-199, 2022-05-201, 2022-05-202, 2022-05-203,
2022-05-204, 2022-05-205, 2022-05-206, 2022-05-207, 2022-05-209,
2022-05-210, 2022-05-211, 2022-05-213, 2022-05-214, 2022-05-215,
2022-05-216, 2022-05-217, 2022-05-218, 2022-05-219, 2022-05-220,
2022-05-227, 2022-05-228, 2022-05-231, 2022-05-232.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe